

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00309 Numéro SIREN : 391 495 298 Nom ou dénomination : DECIMALE
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2024 sous le numéro de dépôt 1279

DECIMALE

Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 €

Siège social : 11, rue des Bons Malades

51100 REIMS

R.C.S. REIMS 391 495 298

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SARL « DECIMALE »
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

CABINET LAURENT CALLON

Société de commissariat aux comptes

52, boulevard Lundy

51100 REIMS

Tél. 03 26 88 58 55

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de la SARL « DECIMALE »
en société par actions simplifiée**

Messieurs,

Rapport sur la situation de la société

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Sur la base des comptes annuels clos le 31 août 2023 (exercice de 12 mois), nous constatons :

- des capitaux propres pour 763.431 € en ce compris le résultat de l'exercice pour 149.828 €, qui représentent 43.99 % du total du bilan ;

- l'actif circulant pour 1.242.255 € (dont trésorerie pour 225.209 € et poste clients pour 627.609 €) pour un total de dettes de 971.982 € (dont à moins d'un an : 866.928 €) ;

Le total des dettes comprend un emprunt bancaire souscrit en 2020 pour 250.000 € dont le solde au 31 août 2023 ressort à 167.476 € (dont 105.054 € à plus d'un an à la même date).

- Un actif immobilisé en valeur nette de 493.158 € constitué principalement par les éléments incorporels pour 411.307 € (droits de présentation de clientèles) ;

- Un fonds de roulement positif pour 473.749 €, un besoin en fonds de roulement négatif pour 212.540 € et une trésorerie nette de 225.209 €.

Au 31 janvier 2024, le chiffre HT des facturations clients s'élève à 829.247 € contre 655.771 € au 31 janvier 2023.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Rapport sur l'appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de commerce par décision unanime des associés en date du 24 janvier 2024, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer en application des dispositions de l'article R 224-3 du Code de commerce sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

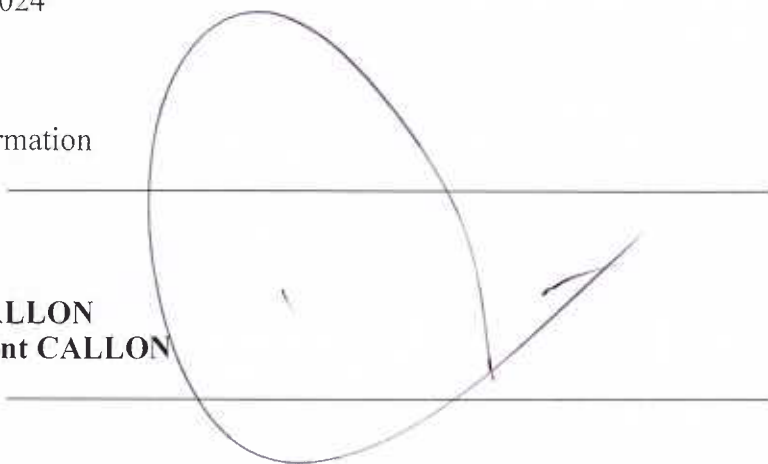
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Reims, le 20 février 2024

Le commissaire à la transformation

CABINET LAURENT CALLON
Représentée par M. Laurent CALLON

A large, stylized handwritten signature in dark ink, likely belonging to M. Laurent Callon, is written over two horizontal lines. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.